

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						J					

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

Aux Evêques Américains

La lettre du cardinal Gibbons dont nous donnons le résumé, fait suite la réponse du Saint-Père.

S. Em. le cardinal Gibbons se fait, à l'occasion du jubilé de Léon XIII, l'interprète de la joie qu'éprouvent les catholiques américains. Il admire la manière dont le Souverain Pontife s'est acquitté des trois ordres de fonctions dont l'investissait sa triple couronne de Roi, de Maître et de Prêtre. « Excellent défenseur de la liberté, dit-il, vous avez porté secours à chaque église dans les tempêtes qu'elle subissait, n'ayant rien plus à cœur que de voir reconnaître par toute la terre, par l'autorité publique, les droits de la religion catholique. »

Parlant des enseignements du Souverain Pontife, le cardinal constate qu'il n'est pas d'erreur moderne que le Pape ne se soit efforcé d'extirper, et qu'il n'est pas de vérité accommodée à notre temps qu'il n'ait mise en lumière. La liberté humaine, la sainteté et la perpétuité du lien conjugal, la constitution des Etats : tout a fourni une matière à de lumineuses instructions, et les adversaires mêmes de la foi ont rendu hommage à la force de ces enseignements.

L'auteur de la lettre parle ensuite de la dévotion au Sacré-Cœur, du Rosaire, du Patronage de Saint Joseph proposé à la dévotion des fidèles, spécialement à celle

des ouvriers, des recommandations et des réformes relatives au Tiers-Ordre franciscain, et des divers moyens que Léon XIII a employés pour pousser les fidèles dans les voies de la perfection chrétienne.

Le cardinal passe ensuite à la sollicitude spéciale dont le Souverain Pontife a fait preuve vis-à-vis de l'Eglise américaine. Il rappelle la convocation du concile de Baltimore, et la Bienveillance avec laquelle le Saint-Père a confirmé l'institution du collège romain destiné aux jeunes clercs des Etats, et augmenté ses privilèges.

L'auteur poursuit :

« Tel fut le commencement de vos bienfaits envers nous ; mais ce qui ne sortira jamais de notre mémoire, c'est la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli nos propositions relatives à l'érection, au sein de cette République, d'une Université catholique. Et, en effet, Très Saint Père, il n'est personne qui conteste que ce grand centre d'études, fondé à Washington il y a déjà plusieurs années, soit principalement votre ouvrage ».

Les catholiques américains sont encore reconnaissants au Souverain Pontife du soin qu'il a pris de développer chez eux la hiérarchie épiscopale, en fondant trois nouveaux archevêchés, et vingt-quatre nouveaux évêchés, ainsi qu'en établissant la « Légation » américaine. Mais cet établissement d'un délégué apostolique n'a pas ralenti le zèle personnel du Saint-Père. « Nous devons rappeler, en effet, que, même après avoir institué chez nous une délégation apostolique, il a plu à

Votre Sainteté de nous adresser à plusieurs reprises des lettres particulières, et de les soutenir bien souvent d'autres témoignages de Votre sollicitude ».

Le chef de l'épiscopat américain termine en assurant que lui et ses collègues sont prêts à défendre jusqu'à l'effusion du sang, les droits du Saint-Siège et l'unité de la foi catholique, et en priant Dieu de répandre sur Léon XIII ses plus abondantes bénédictions.

* * *

Voici la traduction de la réponse du Saint-Père :

A Notre cher Fils Jacques Gibbons, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte-Marie in Trastevere, et aux autres archevêques et évêques des Etats-Unis d'Amérique.

Notre cher Fils et Nos vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Dans la longue et illustre suite des Pontifes romains, Nous sommes compté comme le troisième de ceux auxquels il a été donné d'inaugurer heureusement la vingt-cinquième année de leur sacerdoce suprême. C'est à juste titre que Nous Nous réjouissons de cet événement extraordinaire, et que partout ceux qui professent la foi catholique s'en félicitent, inspirés par leur vénération envers le Siège apostolique. Mais si, dans cette couronne d'hommages, la voix de tous Nous est agréable, cependant celle des évêques et des fidèles des Etats-Unis

d'Amérique Nous fait éprouver une joie toute particulière, soit à cause des conditions qui rendent votre pays supérieur à beaucoup d'autres, soit à cause de l'amour singulier dont Nous vous entourons.

Il vous a plus, Notre cher fils et Nos vénérables frères, dans la lettre collective que vous Nous avez adressée, d'énumérer en détail les actes qu'animé par Notre affection Nous avons accomplis au profit de vos églises, depuis les débuts de notre pontificat. Il Nous est fort agréable aussi de vous payer de retour et de rappeler les consolations multiples et variées qui durant tout ce temps Nous furent apportées par vous. Si dès le commencement de Notre suprême apostolat, Nous avons été ému d'une grande joie en considérant la situation de votre pays, maintenant, ayant exercé plus de vingt-quatre années ce ministère, Nous devons reconnaître qu'à aucun moment cette joie ancienne ne s'est flétrie, mais qu'au contraire elle s'est avivée de jour en jour, à mesure que devenaient plus éclatants parmi vous les progrès de la foi catholique. Il faut attribuer ceux-ci d'abord à la volonté de Dieu, mais aussi à votre zèle et à vos labeurs. On doit, en effet, féliciter votre sagesse de ce que, connaissant bien le caractère de ces nations, vous avez su faire en sorte de promouvoir avec prudence toutes sortes d'institutions catholiques, conformément aux besoins et aux tendances des habitants.

Dans votre œuvre, il est un point qui mérite d'être loué par-dessus tout : vous avez travaillé et vous tra-

vaillez encore avec ardeur à établir et à maintenir une étroite union de vos églises avec cette Eglise mère et avec le Vicaire du Christ sur la terre. C'est à Rome, en effet, comme vous le déclarez justement, que réside le sommet et le centre de toute autorité, de tout magistère et de tout sacerdoce ; c'est de Rome que provient l'unité dont le Christ a revêtu son Eglise, et qui est le signe principal par lequel celle-ci se distingue de toutes les sectes humaines.

De même que Nous n'avons jamais laissé l'influence très salubre de cette autorité et de ce magistère faire défaut à aucune nation, ainsi Nous n'avons jamais permis qu'elle manquât ni à vous ni à vos peuples. En effet, Nous avons saisi volontiers toutes les occasions de vous témoigner la constance de l'intérêt que Nous inspirent vos âmes et la prospérité de la religion dans votre pays.

Une longue expérience Nous oblige à reconnaître que grâce à vos efforts Nous avons trouvé chez vos compatriotes des esprits dociles et des âmes ardentes, qui étaient prêts absolument à répondre à Nos vœux. Aussi, tant qu'il y a eu presque toutes les autres nations qui depuis une longue suite de siècles professent la religion catholique, ont subi une évolution et des vicissitudes affligeantes, au contraire l'état de vos églises, possédant pour ainsi dire une florissante jeunesse, réjouit les esprits et les comble d'allégresse.

Assurément, le gouvernement civil ne vous accorde aucune faveur légale, mais les chefs de la République

méritent sans contredit cet éloge qu'ils ne vous refusent aucune des justes libertés. Vous devez donc, vous et l'armée des fidèles, profiter de ces circonstances favorables pour agir vigoureusement, afin de répandre le plus possible la lumière de la vérité, en présence des erreurs qui vont se multipliant, et des opinions absurdes propagées par les sectes qui surgissent sans cesse.

Certes, Nous n'ignorons pas, Vénérables Frères, combien chacun de vous déploie de zèle soit pour fonder, soit pour développer des écoles et des collèges en vue de la bonne éducation de la jeunesse. Cette œuvre est pleinement conforme aux exhortations du Saint-Siège et aux décrets du Concile de Baltimore. De même les soins dévoués que vous consacrez aux séminaires, inspirent l'espérance de voir le nombre des clercs s'accroître en même temps que leur mérite.

Que dire de plus ? Pour instruire et ramener à la vérité les dissidents, vous avez sagement décidé de choisir parmi le clergé des hommes doctes et honnêtes, chargés de parcourir tout le pays, de prendre la parole en public, soit dans les temples soit dans les autres édifices, et, au cours d'une conversation familière en quelque sorte, d'éclaircir au profit de l'assemblée les difficultés qu'on leur oppose. C'est là une institution vraiment excellente, et Nous savons qu'elle a déjà produit des fruits nombreux.

Votre charité ne ferme pas les yeux sur le sort misérable des nègres et des Indiens ; en effet, en leur envoyant des ministres de la foi et en leur consacrant

des sommes importantes, vous travaillez avec beaucoup de zèle à leur salut éternel. Il Nous est agréable et doux de suivre ces efforts, de les louer comme ils le méritent, afin, s'il est nécessaire, de stimuler encore votre hardiesse.

Enfin, pour ne point omettre de remplir un devoir de reconnaissance, Nous voulons que vous n'ignoriez point quel plaisir Nous a causé la générosité avec laquelle votre nation s'efforce de venir en aide au Siège apostolique, dans des circonstances difficiles, en lui fournissant des ressources pécuniaires. Certes, elles sont pressantes et nombreuses, les nécessités auxquelles, pour combattre le mal et défendre la foi, le Vicaire du Christ doit faire face, comme Père et Pasteur suprême de l'Eglise. C'est pourquoi votre libéralité a comme conséquences la pratique et l'attestation de votre foi.

Pour toutes ces causes, il Nous plaît de vous réitérer le témoignage de Notre bienveillance. Ayez-en pour preuve, et aussi comme gage des faveurs divines, la bénédiction apostolique que très affectueusement Nous accordons dans le Seigneur à vous tous et au troupeau confié à chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 avril de l'année 1902, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

LÉON XIII, PAPE.

PRONONCIATION UNIFORME DU LATIN

A question de l'uniformité de la prononciation du latin, débattue dans les revues les plus importantes d'Europe et d'Amérique, fait de constants progrès. Les objections les plus sérieuses soulevées contre la méthode romaine de prononciation ont été résolues ; il reste pour la pratique, quelques difficultés de détail qui disparaîtraient d'elles-mêmes devant la bonne volonté de tous. La principale de ces difficultés, venant de ce que, généralement, nous ne pouvons pas prononcer absolument comme les Romains, s'applique à toutes les langues ; nous devrions renoncer au français, s'il fallait, pour le parler, avoir le timbre et l'accent parisiens. On comprend très bien que la question n'est pas là ; mais qu'il s'agit uniquement d'une façon substantiellement uniforme de prononcer le latin comme on le fait au siège de la chrétienté et de manière à ce que la même langue, celle de l'Eglise, soit entendue et comprise partout où il faut la parler.

Voici comment toute cette question est appréciée et résumée par un correspondant du *Tablet* de Londres dans le No du 26 avril 1902.

* * *

Iandem aliquando, il semble que la discussion engagée dans le *Tablet* au mois de juin et de juillet 1901, au sujet de l'uniformité de la prononciation du latin parmi les catholiques doit aboutir à quelque bien réel. Ce m'est un plaisir véritable d'apprendre par les colonnes de votre Revue « qu'un prélat, ancien sténographe du concile du Vatican » a soumis un projet qui est déjà reçu avec faveur sur le continent, de former une commission internationale chargée d'éta-

blir un système uniforme, universel, obligatoire de prononciation latine pour les catholiques. Lorsque le docteur Casartelli proposa l'an dernier un système uniforme pour les catholiques anglais, sa suggestion fut accueillie avec froideur par plus d'un maître catholique de l'éducation, bien que le docteur Burton — aujourd'hui évêque élu de Clifton — eut répondu avec autant de clarté que de sagesse aux reproches de l'opposition.

Cependant plusieurs lettres furent publiées dans *Le Tablet*, favorisant le projet du docteur Casartelli et exprimant l'espoir que l'idée ne s'appliquerait pas seulement aux écoles de l'Angleterre. Ayant cité le cas d'un sténographe du Concile du Vatican pour montrer que toute la hiérarchie catholique souffre encore du manque d'uniformité de prononciation latine, une lettre du 15 juin disait : « Ce serait magnifique si la proposition du Rév. docteur Casartelli pouvait être soumise à quelque conférence de caractère œcuménique pour les catholiques, et recevoir peut-être le puissant secours d'une approbation de la part du Saint-Siège. Au mois de juin, le 29, après avoir déploré le principe « laissons les choses comme elles sont » préconisé par Mgr Ward, le Père Gérard et le Père Oxon, une autre lettre disait : « qu'il est malheureux que plus de personnes ne se joignent pas au docteur Casartelli pour l'encourager à pousser de l'avant un projet aussi excellent. Il serait de meilleure politique de travailler à un plan d'utilité universelle pour l'Angleterre, même de mériter le reproche d'avoir donné naissance à ce plan — et de

voir comment le monde extérieur se joindra à cet effort vraiment catholique. Le 20 juillet, une autre lettre disait encore : « Toute la question est venue d'une suggestion faite pour enseigner une méthode uniforme dans les écoles catholiques de l'Angleterre. Que l'on enseigne à la jeunesse une méthode comme la méthode italienne et en moins d'une génération la difficulté sera réglée, au moins pour ce qui regarde les catholiques d'Angleterre. Quant à l'adhésion des autres pays et des autres nations, ne peut-on pas l'amener selon toute probabilité, en agitant constamment la question durant quelques-uns de ces congrès catholiques internationaux si fréquents de nos jours. Ne pourrions-nous pas obtenir du Saint Père une certaine approbation ou même une certaine demande pour soutenir cet effort parti de l'Angleterre.

Le projet, par conséquent, de former un comité international à cette fin semble être des plus heureux et des plus pratiques ; et apparemment il tend à amener l'uniformité finale de la prononciation du latin parmi les catholiques. C'est là un projet plus étendu que celui d'abord suggéré par le docteur Casartelli, quoique sans aucun doute tout à fait en accord avec ses désirs ; de plus il a le mérite de tendre à un acte obligatoire et non pas simplement de recommandation ce qui lui assure plus de force. Un comité international se fera plus vite entendre dans ces congrès catholiques tenus en différents endroits du monde et sera un moyen d'atteindre le Saint-Siège ; et mettant de côté tout commandement,

une expression d'encouragement, d'approbation venant de la tête de l'Eglise serait pour beaucoup dans la garantie du succès pour ce mouvement.

Laissez-moi féliciter sincèrement le Très Rév. Prélat (il n'y en a qu'un en Angleterre qui ait été sténographe au concile du Vatican) qui a pu réussir à faire plus qu'une simple discussion de cet important sujet. Il méritera la reconnaissance de tous les catholiques, comme il a sincèrement déjà les vœux les meilleurs d'un grand nombre pour le succès de son entreprise.

Votre tout dévoué,

Ventnor.

T. A. M.

L'EXCOMMUNICATION

Nous reproduisons de *la Croix* de Paris, les lignes suivantes relatives à la loi des Associations et aux conséquences qu'elle entraîne.

MAINTENANT la loi contre les religieux est entrée dans la phase de l'exécution violente et brutale. Il semble donc plus opportun que jamais de parler non seulement du crime commis par les auteurs et les exécuteurs de l'inique loi, mais aussi de l'excommunication qu'ils encourent.

Sans doute les principaux coupables, les ministres qui ont proposé la loi, les sénateurs et députés qui l'ont votée, les nombreux agents subalternes qui l'exécutent ou l'exécuteront, se trouvent être, pour la plupart, des

sectaires, des incroyants, des libres penseurs. Ils tiennent, par conséquent, très peu de compte des censures de la Sainte Eglise ; beaucoup même s'en moquent.... On pourrait leur répondre que Napoléon Ier se moquait, lui aussi, de l'excommunication papale, et disait : « Fera-t-elle tomber les armes des mains de mes soldats ? » La moquerie, on le sait, s'est réalisée littéralement à la désastreuse retraite de Moscou...

Il importe en tous cas que les *catholiques*, que les *cro-yants*, parents ou amis des malheureux auteurs ou exécuteurs de l'inique loi, soient renseignés sur cette question. Ils savent, eux, que, *aux yeux de la foi*, l'excommunication est la plus grave de toutes les peines. Excommunié veut dire : retranché du corps de l'Eglise, privé de ses secours et prières, en voie de perdition : *Tradere hinc modi Satanae*, dit saint Paul. De plus, les fidèles le savent aussi, l'excommunié ne peut, même s'il se repent, être reconcilié avec Dieu que par un prêtre muni de pouvoirs tout spéciaux.

C'est donc surtout pour les faire connaître à ces *catholiques croyants* que nous allons indiquer les *principales censures* relatives à la loi contre les religieux. Elles s'appliquent à ceux qui ont coopéré à la confection de la loi et à ceux qui prennent ou qui prendront une part active à son exécution.

Sont excommuniés, par le fait même, d'après la Bulle *Apostolicæ sedis* (12 octobre 1869), d'une excommunication dont l'absolution est *spécialement* réservée au Pape :

« VII. Ceux qui font des lois et décrets contre la liberté et les droits de l'Eglise. »

Or, le pape Léon XIII, dans sa Lettre aux supérieurs religieux, dit : « Nous réproouvons hautement de telles lois (celles de France) parce qu'elles sont contraires au *droit naturel et évangélique*... contraires aussi au *droit absolu que l'Eglise a de fonder des Instituts religieux*... »

La conclusion qui ressort de là est évidente, et l'excommunication ne peut faire de doute pour personne.

Sont excommuniés d'une excommunication réservée au Pape :

« II. *Ceux qui commettent des actes de violence contre le clergé et les personnes religieuses de l'un ou de l'autre sexe.*

» XIX. *Ceux qui, quelle que soit leur dignité, osent usurper les biens appartenant aux églises, au clergé séculier ou régulier, aux monastères*... Et ils restent soumis à l'anathème jusqu'à restitution complète.

» Encourent la même excommunication *ceux qui achètent les biens enlevés aux religieux et mis en vente par le fisc.* »

Réponse de la Sacrée Pénitencerie du 21 mai 1899.)

La Sainte Eglise est une bonne Mère. Ce n'est qu'à regret et forcée par le devoir, qu'elle punit, surtout pour retrancher de son sein ses propres enfants par le glaive de l'excommunication.

Si donc, dans le cas actuel, elle frappe à coups redoublés (nous venons de le voir), nous devons conclure encore de ce seul fait *combien est grand le crime commis par les sectaires contre les religieux, et combien terrible la responsabilité de tous ceux qui y participent.*

LETTRE DU REVERENDISSIME PERE DOM GREA

Sur la vie canonique

DEUX grandes voies s'ouvrent au sacerdoce catholique pour le salut des hommes.

D'une part, c'est le *ministère pastoral*, exercé dans chaque église par un clergé titulaire, et attaché par un lien hiérarchique à cette mission locale, ministère qui descend de la chaire épiscopale jusqu'aux plus humbles paroisses au service des peuples chrétiens, avec la charge des âmes et le nom à jamais béni de *curé*.

D'un autre côté, c'est le *ministère apostolique des missionnaires*, ministère destiné à établir les églises au commencement de la prédication évangélique, et qui ne cesse dans les pays chrétiens, où la hiérarchie sacrée est depuis longtemps établie, d'être l'auxiliaire de cette hiérarchie. Ils vont, par leurs travaux, leurs prédications et leur ministère, détaché des circonscriptions locales et distinct de celui des pasteurs, secourir les âmes, et prêter à ceux-ci un précieux concours.

Or si le sacerdoce appelle et exige la sainteté dans tous ses membres, et si la sainteté, qui sans doute peut exister dans le secret de l'âme par la correspondance individuelle aux appels de la grâce, n'en a pas moins comme moyen ordinaire, et comme garantie extérieure et puissante, la profession publique des conseils évan

géliques dans l'état religieux, il est clair qu'entre cet état et le sacerdoce, il y a des affinités profondes et comme un attrait divin qui tend à les unir.

Mais, tandis que la vie religieuse apparaît aux hommes de notre temps fortement constituée dans *les ordres religieux proprement dits*, c'est-à-dire dans les instituts voués au ministère apostolique des missionnaires, *le clergé pastoral*, au contraire, se trouve, par la suite des révolutions et le malheur des temps, presque universellement privé du secours de la profession religieuse ; et, comme le commun des hommes conclut facilement du fait à la doctrine, on s'est peu à peu accoutumé à cette erreur devenue trop universelle : à savoir que le clergé pastoral est essentiellement séculier, et que l'état religieux, dans le clergé, est aussi par son essence réservé et réduit aux fonctions d'auxiliaire et de missionnaire.

Toute l'antiquité, toute la tradition, les décrets des papes et les canons des conciles protestent contre cette erreur. Non, certes, le clergé pastoral n'est pas plus exclu par institution des grâces de la profession religieuse que le clergé apostolique et auxiliaire ; et le sacerdoce, dans l'un et l'autre ministère, n'en appelle pas moins fortement à lui ce secours et cette garantie de sa sainteté.

On ne peut refaire ici la longue histoire de la discipline de l'Eglise à cet égard : qu'il suffise de rappeler les canons par lesquels, au XI^e siècle, les papes et les

conciles, ayant tracé un plan de discipline commune obligatoire pour tout le clergé attaché au service des églises, y ajoutaient une invitation pressante à la pauvreté parfaite, et à la pratique de la vie religieuse des apôtres et de leurs premiers disciples (1).

C'est alors que répondant à cet appel et continuant la noble tradition des saint Ambroise et des saint Augustin, les clercs religieux furent appelés chanoines réguliers ; mais, comme dit le pape St Pie V, ils n sont pas autres que les clercs primitifs de la sainte Eglise. Et on les vit, non par une innovation locale et passagère, mais par la continuation et la conservation de leur état originel partager avec les prêtres séculiers la charge pastorale dans une innombrable multitude de collèges et de paroisses, sur toute la surface du monde chrétien.

Les décadences et les révolutions ont fait disparaître de notre sol français cet admirable réseau de communautés à la fois monastiques et cléricales, qui de tous les points du territoire, faisaient monter vers Dieu le sacrifice continu de la prière liturgique et des saintes austérités, et qui versaient sur les peuples les activités

(1) *Præcipiens statuimus* (ut clerici in sacris) juxta ecclesias quibus ordinati sunt simul manducant et dormiant et quidquid eis ab Ecclesia competit, communiter habeant.

Et regentes nominus ut ad apostolicam communem vitam summo opere pervenire studeant. (Conc. Rom. sub. Alex. II. an. 1063 ; conc. Nemans., sub Urbano II an. 1096 etc.)

d'un ministère pastoral rendues plus puissantes par la forme même de l'état religieux.

Toutefois des signes nombreux indiquent que l'heure est venue où cette grande institution va reflourir. Il y a dans les âmes de secrets appels et des désirs profonds qui les attirent à cette vie. Qui de nous n'a reçu la confiance des tristesses et des langueurs que l'isolement du prêtre séculier lui impose dans la vie pastorale ? Combien sont prêts à la désertir pour chercher dans les Congrégations de missionnaires religieux les secours de la vie commune et de la profession religieuse !

Ce grand et principal ministère de la charge pastorale irait-il donc ainsi en s'appauvrissant, parce que les âmes les plus généreuses et les plus altérées de sainteté n'y pourraient trouver ce qu'elles cherchent ?

Déjà, dans beaucoup de diocèse de France, de pieuses associations, formées sous l'impulsion de ces besoins du sacerdoce, convient les clercs à entretenir entre eux et à accroître les moyens de sanctification.

Que les Saints Apôtres, fondateurs du clergé parfait des premiers siècles, que saint Augustin, le grand restaurateur et le législateur de l'ordre canonique, que la multitude des saints évêques qui, de siècle en siècle, ont uni la vie parfaite au ministère des âmes, que saint Pierre Fourier, chanoine régulier et curé, nouvellement placé par l'Eglise sur les autels, fassent descendre

sur la terre, par leur intercession toute-puissante, une nouvelle effusion de l'esprit qui a formé à l'origine le clergé apostolique de l'Eglise naissante, et qui, dans le cours des âges, a converti les barbares !

Une nouvelle barbarie plus terrible que celle des invasions menace la société chrétienne. Que Dieu, selon la parole que me disait un illustre archevêque (1), pour sauver le monde, fasse que les curés deviennent moines ou que les moines deviennent curés ! Cette formule est l'expression même de la nature de l'institut des Chanoines réguliers : *ut in eis sit et accuratio levitarum, et monasticus contemptus rerum mundanarum.*

DECRETS ET SOLUTIONS

Ex SS. Rituum Congregatione

VICEN

Præcepto audiendi sacrum satisfaciunt omnes qui missam audiunt in capella fixa in navibus

Quum nuper declarata sit uti publica pro navibus, capella fixa in navibus, et cum non raro contingat, quod dum naves in portu inveniuntur, familiæ navigantium et officialium aliæque personæ, diversis ex causis eas adeant : hodiernus cappel-

(1) Feu Mgr Marchal, arch. de Bourges, compatriote de St-Pierre Fourier.

lanus primarius Societatis Transatlanticæ Barcinonensis, Sacrorum Rituum Congregationi sequens dubium pro opportuna declarationem humillime exposuit, nimirum :

Utrum omnes qui in dicta Capella Sacrosancto Missæ sacrificio adstant, illud audire valeant in ad implementum præcepti de Sacro in festis audiendo.

Et Sacra eadem Congregatio, referente infrascripto Secretario, exquisito voto Commissionis Liturgicæ, proposito Dubio respondendum censuit :

Affirmative, juxta Decretum. Vices diei 4 Martii 1901. Absque speciali indulto.

Atque ita rescripsit die 10 Maii 1901.

D. Card. FERRATA, *S. R. C. Præfectus*.

D. PANICI, Archiep. Laodicæ, *Secretarius*.

Sacrée Congrégation de la Propagande

Célébration de la messe à bord des navires

DECRETUM

Ad removendos abusus, quos circa Missæ celebrationem, durante maritimo itinere, non semel occurrisset relatum est. EE. ac RR. S. Congregationis Propagandæ Fidei Patres in comitiis generalibus die 24 ultimi elapsi mensis Februarii habitis, omnibus mature perpensis, decreverunt ut infra ; omnibus videlicet Missionariis suæ jurisdictioni subiectis et speciali indulto fruentibus celebrandi in mari sacrosanctum

Missae Sacrificium praecipendum esse, quemadmodum per praesens Decretum S. Congregatio praecipit, ut, quoties eo privilegio utantur, sedulo et religiose servent praescriptas regulas, in ipso apostolicae concessionis rescripto apponi solitas. Videant nempe, utrum mare sit adeo tranquillum, ut nullum adsit periculum effusionis Sacrarum Specierum e calice ; curent ut alter sacerdos, si adfuerit, rite celebranti adsistat ; et si in navi non habeatur Capella propria vel altare fixum, caveant omnino Missionarii ne locus ad Missae celebrationem delectus quidquam indecens aut indecorum praesferat : quod certe eveniret, si augustissimum altaris mysterium in cellulis celebraretur pro privatis viatorum usibus destinatis.

Porro huiusmodi E.E. Patrum sententiam infrascriptus Cardinalis Praefectus vigore specialium facultatum sibi a SSmo Dno Nostro Leone div. prov. PP. XIII concessarum, nomine et auctoritate Santitatis Suae die 25 supradicti mensis Februarii ratam et adprobatam esse declaravit.

Datum Romae ex Aedibus S. Congregationis de Propaganda Fide hac die 1 mensis Martii 1902.

M. Card. LEDOCHOWSKI, *Praefectus*.

A. VECCIA, *Secretarius*.

OBITUAIRE

M. l'abbé Maurice Beaudry, décédé à Saint-Hyacinthe.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Les Catholiques italiens et les élections. — On a beaucoup commenté dernièrement un interview de S. E. le Cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, à propos du retrait du *non expedit*, pour le vote politique en Italie ; et comme dans la presse libérale et catholique on s'était porté à des exagérations, dans cette question du *non expedit*, *l'Osservatore Romano* a arrêté le cours de ces considérations, par une note d'allure officieuse, dont voici les principaux passages :

« Les feuilles libérales prenant occasion de certains commentaires inspirés par une interview publiée par le *Giornale d'Italia*, font grand bruit autour de l'éventualité d'un changement dans la conduite politique imposée aux catholiques italiens, et elles considèrent et s'efforcent de représenter cette éventualité comme probable.

« Ces feuilles croient même qu'on peut assigner comme raison ou comme prétexte à ce changement probable l'audace toujours croissante des partis subversifs et les menaces toujours plus graves et plus imminentes de l'anarchie.

« Certes, personne plus que les catholiques et que leur chef, guide éclairé et sûr, ne déplore le progrès des tendances subversives ; personne plus qu'eux n'est soucieux jusqu'à l'anxiété de pouvoir s'y opposer.

« Mais ils seraient naïfs de croire qu'il leur est pos-

sible, licite, et pratiquement efficace d'exercer cette action réparatrice dans les conditions actuelles de leur pays : car les autorités publiques qui président à ses destinées, tantôt se posent en victimes, et tantôt se font elles-mêmes les instigatrices de l'anarchie ; elles sont responsables, causes et soutien de la pire des anarchies, celle qui consiste dans la révolte continuée contre Dieu, dans le mépris de son Vicaire, dans la violation obstinée et insolente des droits imprescriptibles de l'Église.

« ... Il est donc bon que les catholiques le sachent : il n'y a rien de changé, il n'y a rien qui puisse être changé dans la conduite imposée par les directions pontificales aux catholiques italiens, particulièrement pour ce qui regarde leur intervention dans les élections politiques, et cette abstention absolue s'impose plus que jamais, en face des flatteries et des tentatives inutiles de ceux qui voudraient les attirer dans leur propre tourbillon pour les compromettre et les exploiter. »

— Mort du cardinal Riboldi. — S. E. le cardinal Agostino Riboldi, archevêque de Ravenne, vient de mourir en cette ville. — Il avait 63 ans.

Il était né à Paderno, au diocèse de Milan, le 18 février 1839. Il fut ordonné prêtre en 1861, puis fut envoyé comme professeur de sciences au Séminaire de ce même diocèse de Milan. Il fut successivement professeur, censeur et directeur de cet établissement.

Très adonné à l'étude des sciences, il publia un Manuel de Physique apprécié.

Le 12 mars 1877, il fut élu évêque de Pavie, où il

remplaçait le cardinal Parocchi, qui était transféré à Bologne. Il resta à Pavie jusqu'en 1901, époque à laquelle il fut promu à l'archevêché de Ravenne et élevé à la pourpre, le 15 avril de cette même année, au titre des saints Nérée et Achillée. Il appartenait aux Congrégations des Rites, des Evêques et Réguliers, des Etudes et aussi à la Congrégation consistoriale.

C'était un prélat très doux, très modeste, très affable, qui a passé sa vie dans l'étude et laisse de nombreux ouvrages scientifiques.

Il a succombé à une attaque subite de paralysie du cœur survenue pendant la nuit. Au matin, on l'a trouvé mort dans son lit.

— **Les paroisses de Rome.** — Le Souverain Pontife vient de prendre une mesure depuis longtemps désirée par la population : celle de la réorganisation partielle des paroisses de Rome.

La répartition actuelle avait été faite par Léon XII, et si elle pouvait correspondre aux besoins de la population jusqu'en 1870, elle était, à partir de cette époque, devenue complètement insuffisante.

En effet, en 30 ans la population de Rome a plus que doublé, mais, en outre, elle s'est répartie d'une façon qui désorganisait les anciennes limites paroissiales. Les paroisses du centre de la ville se trouvaient, par l'ouverture des grandes artères nouvelles, privées d'une partie de leur population, et celle-ci venait peser presque entièrement sur les paroisses placées à la périphérie. Pour n'en citer qu'une, celle des Saints-Vincent et Anastase compte maintenant plus de 40,000 habitants.

La question avait été plusieurs fois déjà posée, mais n'avait pu aboutir. Les curés de Rome, demandaient de nouvelles paroisses sans qu'on touchât aux anciennes ; le gouvernement, disaient-ils, doit prêter son concours financier aux besoins spirituels de la population et par conséquent payer les nouvelles paroisses. Le gouvernement répondait au contraire être prêt à transporter à d'autres paroisses que l'on créerait à la circonférence de la ville les rentes des paroisses que l'on supprimerait à l'intérieur, mais n'entendait pas déboursier un centime.

Les projets édilitaires que l'on va voter portaient la création d'une grande artère qui ira de la place Barberini à la place Navona, et sur son trajet se trouvait une paroisse. Sainte-Marie in Aquiro, appelée, par conséquent, à disparaître.

Le Souverain Pontife en a pris occasion pour examiner la question et a nommé une commission qui doit s'occuper de la suppression de 5 paroisses du centre de la ville et de la création de 5 autres dans les quartiers nouveaux.

Il serait facile de montrer le bien fondé des raisons de la Commission supprimant certaines paroisses déterminées. Pour n'en citer qu'une, la paroisse de Saint-Marc, les travaux que l'on fait pour le monument de Victor-Emmanuel auront pour but de lui enlever, quand ils auront été achevés, la plus grande partie de ses habitants.

Les paroisses à créer seraient ainsi réparties.

Deux seraient faites aux Prati di Castello, quartier

maintenant très peuplé, dont le service paroissial n'était assuré que par l'église de Santa-Maria Transpontina et une paroisse sur le Monte Mario. On en mettra probablement le siège dans l'église de Saint-Joachim donnée aux Rédemptoristes et dans celle du Rosaire, construite par les Dominicains. Le quartier Ludovisi, ou haut quartier de la ville, aura lui aussi deux paroisses. Bien que les Carmes ne prennent pas de service paroissial, on croit qu'on en établira un dans leur belle église de Sainte-Thérèse, sur le Corso d'Italia. Le quartier hors de la Porte San Giovanni, important aujourd'hui, aura lui aussi une paroisse dont l'emplacement est encore à trouver, car il n'y a dans ce quartier aucune église que l'on puisse utiliser dans ce but.

C'est ainsi que grâce à la sollicitude prévoyante de Léon XIII, les secours religieux seront assurés à une population qui va bientôt atteindre le demi-million et dont une partie souffrait vraiment sous ce rapport.

ITALIE. — Le spiritisme et la presse italienne. — La question du spiritisme s'est emparée de la presse italienne à l'occasion d'expériences faites à Gênes devant M. Vassallo, directeur du *Secolo XIXo*, plus connu sous son pseudonyme de Gandolin. M. Vassallo affirmait la réalité spirite des faits dont il avait été le témoin, et fit même à ce sujet une conférence à Rome. Un autre journal a pris la balle au bond et a voulu établir que les expériences dont parlait M. Vassallo devaient être truquées, ou qu'un prestidigitateur habile pouvait toutes les répéter.

La question ainsi posée ne peut avoir une conséquence logique. De ce qu'un prestidigitateur puisse reproduire les phénomènes spirites, il ne s'ensuit pas que ces phénomènes soient toujours truqués ; ce serait le raisonnement de quelqu'un, qui trouvant une pièce d'or fausse, déclarerait que toutes les pièces d'or le sont. Il faudrait voir si dans telle circonstance désignée le médium a truqué, ou si, se tenant vraiment passif, le phénomène s'est néanmoins produit, traduisant ainsi la présence d'un autre être intelligent distinct du médium et des opérateurs.

Par conséquent, toute cette controverse est destinée à rester stérile, et de ce que l'on puisse imiter tous les tours des médiums, il ne s'ensuit pas que, dans certaines circonstances, ces faits ne soient point dus à des forces occultes ou à ces esprits que l'apôtre saint Pierre nous montre rôdant toujours autour de nous, cherchant quelqu'un à dévorer.

FRANCE. — La reine Nathalie de Serbie, veuve du roi Milan, de si triste mémoire, et mère du roi actuel, Alexandre, vient d'abjurer la religion orthodoxe et de faire profession de foi catholique.

Cette touchante cérémonie était présidée par M. l'abbé Soulange-Bodin.

ANGLETERRE. — Une conversion remarquable. — En général les protestants qui se convertissent au catholicisme sont des pasteurs que l'étude de la théologie poursuivie avec intelligence et bonne foi amène à la connaissance de la vérité, ou des femmes qui éprouvent le besoin d'une religion donnant satisfaction aux

aspirations de leur cœur. Il est plus rare de voir des hommes d'action s'occuper de questions religieuses. Cependant, la circonstance se présente quelquefois, et la preuve c'est que le capitaine Wyman, du régiment écossais du *Cameron Highlanders*, vient de faire son abjuration entre les mains de Mgr John Vaughan, frère du cardinal.

— Un peu de statistique catholique. — Puisque nous sommes en Angleterre, feuilletons le *Catholic Directory* de 1902, imprimé chez MM. Burns et Oates ; il va nous fournir de curieux détails, fort intéressants pour un public catholique. Il y a 41 pairs et 51 baronets qui appartiennent à notre religion, seize lords catholiques ne sont pas, en ce moment, pairs d'Angleterre. Neuf catholiques sont membres du conseil privé de la Grande-Bretagne et 5 celui d'Irlande, 33 siègent à la Chambre des lords, 82 à la Chambre des communes. Sur ces 82 députés, 73 sont irlandais.

Il y a dans la Grande-Bretagne 29 évêques dont 4 sont archevêques, dans l'Irlande 30 ecclésiastiques revêtus du caractère épiscopal ; dans ce nombre 4 sont archevêques. Les possessions anglaises possèdent 117 archevêques ou évêques dont beaucoup sont Français ; il s'y trouve, de plus, 8 préfets apostoliques. Il y a dans la Grande-Bretagne de nombreux religieux bénédictins, chanoines réguliers de Latran, carmes, chartreux, cisterciens, dominicains, franciscains, capucins, jésuites, maristes, oblats de Marie, passionnistes, prémontrés, rédemptoristes, servites, etc. On y compte 3,500 prêtres dont 1,107 appartiennent au clergé régulier.

BRESIL. — Un échec du divorce. — On n'a pas oublié le discours du Trône, où le roi d'Italie répondait naguère aux protestations du Saint-Père et de ses sujets catholiques, en affirmant de nouveau l'intention de présenter la loi du divorce.

Aujourd'hui, une grande république américaine inflige à ce monarque une forte leçon.

Les députés du Brésil, à une imposante majorité, ont refusé d'introduire le divorce dans la législation de leur pays.

Le gouvernement italien ne saura pas profiter de cet exemple ; mais les catholiques italiens y puiseront un tel encouragement qu'ils forceront leur gouvernement à le suivre malgré lui.

CANADA. — Nos catholiques grecs. — *Ils auront un missionnaire venu directement de Galicie.* — Nous apprenons que Son Excellence Mgr Falconio a été notifié par l'archevêque de Demberg, Mgr Zeptriski, qu'avec la permission du Saint-Siège un délégué de la Galicie, arriverait, ces jours-ci, pour visiter ses compatriotes dans le Manitoba, et le Nord-Ouest. C'est le Très-Révérénd Ambroise Polanski. Il n'y a pas de doute que la présence de ce délégué, envoyé par le Primat de l'Eglise catholique Grecque Ruthène, fera un grand bien au milieu des nombreux catholiques, qui, quoiqu'avec un rite différent de celui de l'église latine, cependant, appartiennent à l'église romaine par tous les dogmes catholiques.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus à la Revue

LA PHILOSOPHIE DU CREDO, par le P. Gratry, 4e édition. 1 vol. in-12. Prix : 3 francs. (Ancienne Maison Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris). A Montréal et à Québec chez les libraires catholiques.

A cette nouvelle édition de la *Philosophie du Credo*, nous donnons comme préface les pages suivantes, empruntées à la *Vie du P. Gratry*, par le cardinal Perraud, évêque d'Autun.

La *Philosophie du Credo* est une exposition raisonnée des articles fondamentaux de la foi chrétienne résumés dans le Symbole des apôtres. A la façon des catéchismes destinés à l'instruction religieuse de l'enfance, le livre est écrit par demandes et par réponses.

Dans un avant-propos de quelques lignes, l'auteur indiquait son dessein et sa méthode :

« Ceci n'est point un traité de théologie, mais une
« conversation entre un prêtre et un homme instruit
« Le prêtre, pour se faire entendre, évite, tant qu'il le
« peut, les termes techniques et les formules de la théolo-
« gie. Il les traduit en langue contemporaine. Autorisé
« par l'exemple de saint Paul devant les Athéniens, il
« cherche à prendre le langage de celui qui l'écoute, et
« prétend seulement, en écartant les préjugés qui

« défigurent nos dogmes, amener l'esprit au désir de
« connaître le christianisme plutôt qu'à la connaissance
« même de l'immense et divine doctrine, redevenue
« aujourd'hui pour le monde la doctrine du Dieu
« inconnu.

« Puissions-nous, par ces pages incomplètes, ouvrir à
« quelques esprits élevés la voie vers cette religion qu'ils
« ignorent, mais que leur âme attend ! »

On sut plus tard pour quel catéchumène le P. Gratry
avait composé cet ouvrage : il l'avait écrit à l'intention
d'un de ses anciens camarades de l'École polytechnique,
devenu le général Lamoricière.

Le vaillant soldat était bien un de « ces esprits élevés,
ignorants de la religion », mais instinctivement tour-
mentés par le besoin de la connaître et de la posséder.

C'est au P. Gratry que de son exil de Belgique, le
proscrit du Deux-Décembre écrivait :

« J'ai fait mes humanités, y compris la philosophie.
« J'ai passé à l'École polytechnique, j'y ai travaillé en
« conscience à l'étude des sciences et quelque peu à celle
« de leur philosophie. Quant à la théologie, je n'en sais
« pas un mot.

« Depuis lors, j'ai manié les armes pendant dix-huit
« ans, j'ai passé quatre ans dans nos luttes et disputes
« politiques, et me voici maintenant dans l'exil où Dieu
« m'a conduit pour me donner le temps et le besoin de
« réfléchir et de regarder les choses du point de vue où
« on les voit ce qu'elles sont (1). »

(1) Keller, *Vie du général Lamoricière*, p. 253.

La forme catéchétique adoptée par l'auteur lui a permis de présenter d'une manière saisissante les objections qui retiennent beaucoup d'hommes captifs dans leur incrédulité. Ce livre n'est pas un monologue où un seul a la parole et la conduit comme il veut, sans être obligé de tenir compte de la pensée d'autrui ; c'est un dialogue plein de naturel et de vie dans lequel, suivant le conseil de l'apôtre saint Pierre, un des deux interlocuteurs répond de son mieux aux questions qui lui sont faites et s'efforce de rendre raison et bonne raison des motifs sur lesquels se fondent la foi et l'espérance des disciples de Jésus-Christ (2). Qu'on lise, par exemple, le troisième dialogue qui roule sur le mystère de la Trinité, ou le quatrième dans lequel le dogme de la Rédemption soulève la question du péché originel : on verra avec quelle loyauté les objections y sont formulées, avec quelle netteté l'auteur y répond et comment il excelle à montrer les admirables harmonies établies par la sagesse éternelle entre les vérités révélées et les besoins ou les instincts de la nature humaine. Cette *Philosophie du Crêdo* pourrait très légitimement être intitulée : « Catéchisme à l'usage des gens du monde. » Je le résumerais volontiers en ces propositions sur lesquelles un de nos vénérés professeurs de théologie à l'Oratoire, le P. Gillet, si hautement et si justement estimé par le P. Gratry, faisait reposer toute l'Apologétique :

(2) *Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea quae in vobis est spe* (I Petr., III, 15.)

1o La religion chrétienne est si belle que l'on doit désirer qu'elle soit vraie ;

2o La religion chrétienne est si bien prouvée que l'on ne peut pas douter qu'elle ne soit vraie.

Aussi quand le dialogue se termine sur le dernier article du Symbole : « Je crois à la vie éternelle », commenté tout à la fois, par une page de saint Thomas d'Aquin et par le prêtre du XIXe siècle qui s'efforce d'amener à la foi une âme ignorante, hésitante ou troublée, celle-ci ne peut s'empêcher de traduire son émotion par cette simple parole : « *C'est beau !* » et l'on pressent que cet hommage rendu aux concepts divins réalisés dans le christianisme est le prélude d'une nouvelle victoire remportée sur l'incrédulité par l'apôtre de l'Évangile.

Il en fut ainsi de l'homme au cœur droit et loyal pour lequel l'auteur de la *Philosophie du Credo* avait écrit ce livre : le général Lamoricière devint un chrétien, un grand chrétien.

Après la mort du P. Gratry, j'eus à remplir de sa part l'honorable et consolante mission d'envoyer à Mme veuve Lamoricière (le général était mort en 1865) le manuscrit original de la *Philosophie du Credo*.

Cardinal PERRAUD.
